

COMPTE RENDU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 mars 2017, 18 H

Présents : Mmes ROPP Michèle, GOUSSET Claudine, LEMAZO Karine, DOUMER Sonia, MM. GAUSSIN Christian, RIBIERE Jean-François, LOMBARDET Christophe, DONZE Philippe, DARD Didier, CARISEY Nicolas, BARAFFE Jean-Pierre, GOSZKA Gilles

Absents : Mmes BION Arlette, NOEL Charline, M. BARI Pierre

Secrétaire de séance : M. GOSZKA Gilles (unanimité)

1. Comptes administratifs 2016 :

Présentation au Conseil Municipal des comptes administratifs 2016 des budgets principal, eau, assainissement collectif, réseau chaleur, SPANC par Monsieur le Maire.

Libellés	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents
COMPTE ADMINISTRATIF PRINCIPAL 2016						
Résultats reportés	102507.89	0.00	0.00	202837.48	102507.89	202837.48
Op. de l'exercice	455168.00	433037.38	528136.47	554091.78	983304.47	987129.16
TOTAUX	557675.89	433037.38	528136.47	756929.26	1085812.36	1189966.64
Résultats de clôture	124638.51			228792.79		104154.28
Restes à réaliser	30383.54	32954.38			30383.54	32954.38
Résultats définitifs	-122067.67			+228792.79		+106725.12
BUDGET EAU 2016						
Résultats reportés		29503.66				29503.66
Op. de l'exercice	25438.00	71395.67	102551.68	99948.05	127989.68	171343.72
TOTAUX	25438	100899.33	102551.68	99948.05	127989.68	200847.38
Résultats de clôture		75461.33	2603.63			72857.70
Restes à réaliser	44457.20	4015			44547.20	4015
Résultats définitifs		34929.13	2603.63			32235.50
BUDGET ASSAINISSEMENT COLLECTIF 2016						
Résultats reportés	104563.02				104563.02	
Op. de l'exercice	29269.46	97485.15	63163.53	64358.56	92792.99	161843.71
TOTAUX	133832.48	97485.15	63163.53	64358.56	196996.01	161843.71
Résultats de clôture	36347.33			1195.03	35152.30	
Restes à réaliser	4563.35				4563.35	
Résultats définitifs	-40910.68			+ 1195.03	- 39715.65	
BUDGET CHALEUR 2016						
Résultats reportés		61781.22		7830.25		69611.47
Op. de l'exercice	3860.00	11055.00	40987.87	32340.60	44847.87	43395.60
TOTAUX	3860.00	72836.22	40987.87	39720.85	44847.87	113007.07
Résultats de clôture		68976.22	1267.02			67709.20
Restes à réaliser	10000.00				10000.00	
Résultats définitifs		+58976.22	-1267.02			+57709.20
BUDGET SPANC 2016						
Résultats reportés	0.00	0.00	0.00	7629.37	0.00	7629.37
Op. de l'exercice	0.00	0.00	412.27	0.00	412.27	0.00
TOTAUX	0.00	0.00	412.27	7629.37	412.27	7629.37
Résultats de clôture		0.00		+ 7217.10		+ 7217.10
Restes à réaliser	0.00	0.00				
Résultats définitifs		0.00		+ 7217.10		+ 7217.10

Après délibération, le vote des comptes administratifs 2016 est effectué sous la présidence de M. RIBIERE Jean-François et en l'absence de M. le Maire.

Ceux-ci sont **adoptés à l'unanimité**.

2. Affectations des résultats de fonctionnement 2016 :

Après avoir examiné le compte administratif du **budget principal**, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2016, constatant que le compte administratif fait apparaître :

Un excédent de fonctionnement de 228 792.79 €

Un solde d'exécution d'investissement de 124 638.51 €

Un solde des restes à réaliser d'investissement de + 2570.84 €

Soit un besoin de financement de 122 067.67 €

Le Conseil Municipal décide :

L'affectation en réserve R1068 de 122 067.67 €

Le report en fonctionnement R002 de 106 725.12 €

Acceptation à l'unanimité

Après avoir examiné le compte administratif du **budget eau**, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2016, constatant que le compte administratif fait apparaître :

Un déficit de fonctionnement de 2 603.63 €

Un solde d'exécution d'investissement de 75 461.33 €

Un solde de restes à réaliser d'investissement de - 40 532.20 €

Soit un excédent de financement de 34 929.13 €

Le Conseil Municipal décide :

L'affectation en réserve R1068 de 0 €

Le report en fonctionnement D002 de 2 603.63 €

Acceptation à l'unanimité

Après avoir examiné le compte administratif du **budget assainissement collectif**, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2016, constatant que le compte administratif fait apparaître :

Un excédent de fonctionnement de 1 195.03 €

Un solde d'exécution d'investissement de - 36 347.33 €

Un solde de restes à réaliser d'investissement de - 4 563.35 €

Soit un besoin de financement de 40 910.68 €

Le Conseil Municipal décide :

L'affectation en réserve R1068 de 1 195.03 €

Le report en fonctionnement de 0 €

Acceptation à l'unanimité

Après avoir examiné le compte administratif du **budget chaleur**, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2016, constatant que le compte administratif fait apparaître :

Un déficit de fonctionnement de 1 267.02 €

Un solde d'exécution d'investissement de + 68 976.22 €

Un solde de restes à réaliser d'investissement de - 10 000 €

Soit un excédent de financement de + 58 976.22 €

Le Conseil Municipal décide :

L'affectation en réserve R1068 de 0 €

Le report en fonctionnement D002 de 1 267.02 €

Acceptation à l'unanimité

Après avoir examiné le compte administratif du **budget SPANC**, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2016, constatant que le compte administratif fait apparaître :

Un excédent de fonctionnement de 7 217.10 €

Un solde d'exécution d'investissement de 0 €

Un solde de restes à réaliser d'investissement de 0 €

Soit un besoin de financement de 0 €

Le Conseil Municipal décide :

Le report en fonctionnement R002 de 7 217.10 €

Acceptation à l'unanimité

3. Comptes de gestion 2016 :

Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2016 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, les comptes de gestion dressés par le receveur accompagnés des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer et après avoir entendu et approuvé les comptes administratifs de l'exercice 2016, le Conseil Municipal déclare que les comptes de gestion dressés, pour l'exercice 2016, par le receveur, visés et certifiés conformes par l'ordonnateur, n'appellent ni observation, ni réserve de sa part.

Acceptation à l'unanimité

4. Subventions aux associations 2016 :

En complément de la délibération DCM 2017-1 (CM du 19 janvier 2017), monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que 6 associations ont effectué une demande de subvention pour l'année 2016 avant la date limite du 28 février 2017.

Le Conseil Municipal valide donc le versement d'une subvention pour chacune de ces associations pour un montant global de 900 €

Acceptation à l'unanimité

Pour information, au titre de 2016, le montant des subventions versé aux associations s'élève à **2 150 €**

5. Adhésion au service social du CDG 70 :

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le CDG 70 a créé, en janvier 2017, un service social du travail destiné à accompagner les agents des collectivités territoriales rencontrant des difficultés et avec lequel il est possible de conventionner.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal déclare adhérer au service social du CDG de la Haute-Saône à compter du 1^{er} avril 2017 et s'engage à inscrire les crédits nécessaires au budget.

Adopté à 10 voix pour et 2 contre (Mme ROPP et M. DONZE)

6. Convention avec A2Is 2017 :

La commune, souhaitant faire appel en 2017 aux services d'AIS, doit s'engager à payer une adhésion annuelle comprise entre 200 et 250 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de verser la somme de 225 € à AIS pour 2017.

Acceptation à l'unanimité

Pour rappel, en 2016 AIS a réalisé entre autre, la réfection des portes de l'Eglise de Saulnot, le nettoyage du lavoir en face de l'Eglise et la décoration du transformateur devant la Mairie.

7. Rapport annuel de la C.L.E.C.T :

Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil Municipal le rapport 2016 établi par la CLECT (Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées), conformément aux dispositions de l'article 1609 nonies C du Code Général des impôts.

Il expose que cette commission a pour rôle de déterminer le montant net des charges transférées par chaque commune à la Communauté de Communes du Pays d'Héricourt suite au passage en Taxe Professionnelle Unique. La CLECT a donc quantifié pour 2017 les nouveaux transferts de compétences réalisés afin d'évaluer les attributions de compensation prévisionnelles 2017 de chaque commune membre de la C.C.P.H.

Monsieur le Maire précise que ce rapport 2016 a été approuvé au Conseil Communautaire dans sa séance du 08 décembre 2016 et amène donc le Conseil Municipal à se prononcer.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve le rapport 2016 de la C.L.E.C.T.

Acceptation à l'unanimité

8. Subvention voyage scolaire :

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'accorder une subvention de 30 € pour un élève de la commune fréquentant la M.F.R de Montbozon.

Cette subvention pour participer à un voyage d'étude en mai 2017 sera versée directement à l'établissement.

Acceptation à l'unanimité

9. Demande AED à la C.C.P.H :

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal sollicite la C.C.P.H au titre de l'abondement de l'A.E.D 2016 à hauteur de 2 611.20 € pour des travaux de voirie de 2016.

Acceptation à l'unanimité

10. Autorisation budgétaire spéciale pour dépenses d'investissement 2017 :

Monsieur le Maire expose à l'assemblée qu'il y a lieu de réaliser certaines dépenses avant le vote du budget primitif (budget communal) de l'exercice.

Il précise que l'article L.1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales permet à l'exécutif de la collectivité « *jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 31 mars (en l'absence d'adoption du budget avant cette date), sur autorisation de l'organe délibérant, d'engager, de liquider et de mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent (non compris les crédits afférents au remboursement de la dette)* »

Il indique que le montant des dépenses réelles d'investissement du budget communal de l'exercice précédent (hors remboursement du capital des emprunts) s'élève à **523 943.20 €**. Le montant maximum de l'autorisation budgétaire correspondante, pour le précédent exercice serait donc de **130 985.80 €**.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide d'autoriser le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart de ceux inscrits en 2016 en section d'investissement comme suit :

- Chapitre 20 : 302 €
 - Chapitre 21 : 47 000 €
 - Chapitre 23 : 81 000 €
- Soit un total de 123 302 €

Acceptation à l'unanimité

11. Adhésion C.A.U.E :

Proposition de Monsieur le Maire d'adhérer au C.A.U.E (Conseil d'Architecture d'Urbanisme et de l'Environnement de la Haute-Saône) dont le montant de l'adhésion s'élève à 200 € pour 2017.

Refusé à 10 voix contre, 1 pour (M. GAUSSIN) et 1 abstention (M. RIBIERE)

12. DIVERS :

*Information est donnée sur deux décisions du maire exécutées par délégation du conseil municipal :

- Bail de location logement A7 au « château » à Mme TROMBINI
- Attribution du marché de renouvellement réseaux eau potable rues Roichotte et d'Arcey à l'entreprise S.T.P.I.

*Le document retraçant le Débat d'Orientation Budgétaire de la C.C.P.H. est disponible et sera trité prochainement en séance de conseil municipal

*La S.N.C.F. prend en charge la totalité des frais relatifs à l'acquisition par adjudication de la parcelle ZE 40 (1 ha 61 a) pour la reconstitution de la zone humide et de la biodiversité.

*T.D.F. et Free ont déposé un dossier d'information concernatn un mât et une antenne de téléphonie mobile et 4G (très haut débit mobile) dans le cadre de résorption des « zones blanches ».

*Le S.N.E.F. et l'opérateur S.F.R. ont déposé un dossier d'inofrmation pour une mutualisation de l'installation de téléphonie mobile sis à Saulnot avec Bouygues Télécom.



Fait à SAULNOT, le 16 mars 2017.
C. GAUSSIN, maire